
Le SNPTES s'oppose au plan stratégique Inserm 2025

Le SNPTES a maintes fois rappelé que la recherche est un processus au temps long qui implique la créativité d'équipes pluri-catégorielles. Pour répondre à ces spécificités de la recherche de haut niveau, les personnels doivent pouvoir collaborer et être libres d'orienter leurs travaux sur des critères purement scientifiques. Pour le SNPTES, le statut de fonction publique d'État est notre force et le garant de cette liberté qui permet aux personnels de prendre les risques nécessaires au développement d'une recherche de rupture. Le recrutement de personnels titulaires est donc indispensable pour que la France puisse accroître son effort de recherche.

Le SNPTES regrette que l'Inserm ne se soit pas appuyé sur la loi programmation pour la recherche en cours de négociation pour faire une demande claire dans son plan stratégique d'augmentation du nombre de recrutements de titulaires et de dotations aux laboratoires.

À contrario l'Inserm envisage d'avoir recours à un recrutement de plus en plus important de contractuels qui deviendraient le mode principal de recrutement pour nos jeunes chercheurs sous forme de contrat ATIP-Avenir (Action Thématique Incitative sur Programme). Les meilleurs d'entre eux se verraient « CDIser » sur des postes de directrices ou directeurs de recherche. Le SNPTES s'interroge également sur l'impact que ce type de recrutement aurait sur les débouchés de carrières des chargés de recherche actuellement en fonction.

Le SNPTES est donc opposé au recrutement de type « *tenure track* » (titularisation conditionnelle) ce type de recrutement crée une compétition inique, entre les personnels peu compatibles avec le service public où pour quelques « élus », la grande majorité des chercheurs ne sont pas considérés à leur juste valeur.

Le SNPTES s'inquiète en outre du devenir du statut de chargé de recherche statutaire avec ce mode de recrutement sans une dotation revue à la hausse de la masse salariale et des plafonds d'emplois. Une telle logique de management mettrait ainsi les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens de notre institut en situation d'instabilité aggravant ainsi la souffrance au travail.

Si le plan stratégique prévoit enfin une vraie revalorisation de la prime pour les chercheurs, le SNPTES revendique que le montant de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) par chercheur soit basé sur l'indemnitaire le plus favorable de la fonction publique d'État. Le SNPTES exige qu'il en soit de même pour le régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens de l'Inserm.

Concernant la politique de site proposée dans ce plan stratégique, le SNPTES souligne la nécessaire complémentarité des organismes nationaux (EPST, EPIC) et des universités en termes de recherche. Il ne peut y avoir d'avenir pour l'Inserm que dans une vision stratégique globale regroupant l'ensemble des acteurs publics.

Choisy-le-Roi, le 26 novembre 2019